

# ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

## Élèves sanctionnés à la veille du Bac 2020 : que sont-ils devenus ?

**LE** 7 août 2020, le ministre de l'Éducation nationale, le Pr Patrick Mouguiama Daouda, prenait une décision forte et courageuse : l'exclusion de 780 élèves des classes de Terminale de l'examen du baccalauréat, session 2020, ainsi que leur rétrogradation en classe inférieure. Motif évoqué : faux et usage de faux. Alors que les cours battent leur plein, "l'Union" a voulu savoir ce qu'il en est advenu de ces apprenants. Lecture !

Line R. ALOMO  
Libreville/Gabon

**L**UTRICIA a 17 ans. Elle est en classe de TleA au lycée d'Oloumi. Elle fait partie des 86 élèves de son établissement, victimes de la mesure ministérielle du 7 août 2020. À cette date-là en effet, le ministre de l'Éducation nationale, le Pr Patrick Mouguiama Daouda, prenait la décision N° 000004/MESRSTTENFC sanctionnant, entre autres, les élèves des classes de terminale ayant procédé à des inscriptions non conformes à la réglementation en vigueur.

"Mes camarades et moi-même étions en train de nous apprêter pour l'examen du baccalauréat qui devait avoir lieu le 20 août quand la nouvelle nous est tombée dessus", raconte Lutricia. C'est le choc. "On n'y croyait pas. On pensait que c'était un mauvais rêve. Après une année trouble où nous avons réussi à nous concentrer pour préparer le Bac du mieux que nous pouvions, c'était insensé."

Insensé ou non, rien ne fera changer d'avis le ministre de l'Éducation nationale. Ni les marches et sit-in des élèves, ni les interventions des parents. Et d'ailleurs, si des recours ont été entrepris, deux seulement ont prospéré, apprend-on.

Toujours est-il que Lutricia et ses camarades du lycée d'Oloumi, épinglés pour falsification de bulletins, ne vont pas passer leur examen. S'ils reconnaissent et acceptent leurs erreurs, leur incompréhension vient de ce que la décision a attendu la veille du baccalauréat pour être

prise et leur être notifiée.

Pour ce qui est de Boris, 24 ans, élève en classe de Tle A1 au lycée Jean-Hilaire-Aubame-Eyeghe de Nzeng-Ayong, il fait partie des 68 élèves de son établissement victimes de la décision ministérielle. La nouvelle lui parvient alors qu'il est en cours. Avec son bulletin obtenu par des voies peu orthodoxes, il s'est inscrit en Tle A1 et a été rattrapé par l'enquête interne du ministère de tutelle.

Déçu, pleins de regret, le jeune homme, malgré des nuits passées devant le ministère à essayer d'infléchir la décision du Pr Mouguiama Daouda, n'obtiendra pas gain de cause. Ses camarades non plus.

Il a fallu l'entrée en scène du Conseil national de la jeunesse du Gabon pour que les sanctions soient revues. Car en fait, la décision 00004 prévoyait la rétrogradation en classe inférieure et même des poursuites judiciaires pour les parents et

autres élèves fraudeurs.

Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que lorsque tout a commencé, le 7 août 2020, le CNJG n'a pas été informé. Aussi, cette instance, qui défend les intérêts de la jeunesse auprès des autorités, va-t-elle s'autosaisir de l'affaire en prenant le soin de s'imprégner de la situation : "Nous avons rencontré les élèves qui faisaient le sit-in devant le ministère le 10 août 2020 et avons appris qu'ils étaient 780 élèves concernés sur toute l'étendue du territoire national. Et le 17 août, nous avons été reçus en audience par le ministre de l'Éducation nationale, qui nous a dit qu'il fallait véhiculer de bonnes valeurs auprès des jeunes."

Si le CNJG adhère au fait qu'il faille aux jeunes des valeurs, il va marquer son incompréhension du fait que cette décision soit intervenue de façon si tardive. Mais elle non plus ne saura pas faire fléchir le Pr Mouguiama Daouda. Du moins sur ce volet. Elle va plutôt engranger d'autres victoires et pas des moindres.

Le CNJG va ainsi obtenir que la décision de rétrogradation en classe inférieure soit levée. "Nous avons suggéré au ministre de ne pas sanctionner doublement les cadets", relate Ephraïm Armel Mouboty, vice-président du CNJG, chargé des affaires académiques. Heureusement le CNJG sera entendu. Et, le soir du 19 août 2020, la décision d'annulation de la rétrogradation en classe inférieure des concernés est lue à la télévision nationale. "Le ministre va également renoncer aux poursuites judi-



Photo: BOTOUNOU

**Ils étaient 780 élèves sanctionnés sur toute l'étendue du territoire. Au**

ciaires envers les parents", se gargarise le chargé des affaires académiques.

Voilà pour le contexte post-Bac. Mais il ne faut pas se réjouir trop tôt car, si la décision de rétrogradation est annulée, il fallait à ces enfants retrouver leurs établissements, espérer refaire la classe de terminale et, enfin, passer leur examen, session 2021. Rien de simple en cette rentrée scolaire. Car les chefs d'établissements, en l'absence d'une note expresse de leur hiérarchie leur donnant instruction de réintégrer ces apprenants, vont être réfractaires à les inscrire dans leurs registres.

Et, une fois encore, le CNJG va entrer en action, multipliant des rencontres entre le secrétaire général du ministère de

l'Éducation nationale et la directrice d'Académie provinciale de l'Estuaire. Les élèves sanctionnés de l'Estuaire vont ainsi voir leur situation régularisée. Mais le même problème s'est posé pour ceux de l'intérieur du pays. Et la même démarche va être entreprise par le CNJG, pour ne pas laisser les enfants de l'intérieur du pays sur le carreau.

Lundi 7 décembre, tous les 780 élèves sanctionnés par la décision du 7 août dernier étaient régulièrement inscrits dans leurs établissements respectifs, soutient le vice-président du CNJG. Tous sortent de cette expérience outillés, grandis aussi et surtout déterminés à affronter l'année 2021 avec plus de sérénité.

Mais que l'épreuve fut dure...



magazine.union@sonapresse.com



Aujourd'hui, tous ont retrouvé le chemin de l'école.

## Une épreuve et des leçons



Photo: Abel Eyeqhel/L'Union

L.R.A.  
Libreville/Gabon

ÊTRE suspendu la veille d'un examen. La situation est inédite sous nos cieux. Et le fait que le ministre de l'Éducation nationale soit resté intransigeant est encore plus impressionnant. Pourtant, c'est bien cela qui s'est passé le 7 août dernier. Patrick Mouguiama Daouda n'en démordant pas, tant pour le ministre de l'Éducation nationale, il faut aux jeunes des valeurs qui guident leur vie. Et la fraude, la tricherie et leur corollaire sont loin d'en faire partie. Et ce sont aussi autant de leçons apprises de cette mésaventure par les élèves. Si certains ont subi des chocs émotionnels sérieux, nombreux ont reconnu leurs torts et pris des résolutions fermes. Lutricia, élève du lycée d'Oloumi, a ainsi été marquée au fer rouge. Elle

s'engage à ne plus jamais tricher de sa vie, et à éduquer ses futurs enfants dans les mêmes valeurs. "Plus jamais ça! Il faut apprendre par soi-même. Je suis plus que jamais déterminée à avoir mon examen avec mention. Certes, pour dire merci aux aînés du CNJG qui nous ont soutenus, mais aussi pour démontrer aux autorités que je peux, par mes propres efforts, avoir du mérite." Même engagement pour Boris du lycée Jean-Hilaire-Aubame-Eyeghe. Il a perdu sa mère durant cette période pénible. Aussi, doit-il lui faire honneur en décrochant son examen. Mais surtout, les aînés du CNJG doivent être fiers de lui. Il veut plus que jamais avoir son examen pour récompenser leur implication. Aussi commence-t-il l'année scolaire avec rigueur. "Je n'ai pas droit à l'erreur", dit-il.



Photo: DR

Ephraïm Armel Mouboty, vice-président du CNJG chargé des affaires académiques.

## Le CNJG : une autosaisine qui a porté des fruits

L.R.A.  
Libreville/Gabon

LA décision du 7 août, sanctionnant 780 élèves fraudeurs, n'a pas été notifiée au Conseil national de la jeunesse du Gabon (CNJG), qui ne s'en est d'ailleurs pas formalisé. La situation de ces jeunes a ainsi été connue du CNJG via les réseaux sociaux. L'interface des jeunes s'est aussitôt autosaisie et a entamé des démarches, afin de jouer son rôle auprès des autorités compétentes.

Une intervention qui a permis de revoir à la baisse les sanc-

tions prévues pour les jeunes fraudeurs. Le rôle du CNJG a également permis à tous ces élèves de retrouver le chemin des établissements scolaires où ils étaient préalablement inscrits. Ce n'est pas tout. Il reste encore au CNJG d'assurer le suivi de leurs cadets, en collaboration avec les Conseils provinciaux de jeunesse, pour s'assurer de leur réussite à leur examen. Ce suivi est prévu pour démarrer en janvier prochain. Il intègre le coaching, sorte d'accompagnement mental et émotionnel, tant certains de ces élèves ont développé des signes d'anxiété et

de déprime. Il sera donc question de leur redonner confiance afin qu'ils tirent des leçons utiles de cette sanction.

Il est aussi prévu du tutoring, qui est un suivi disciplinaire et scolaire. Le CNJG, via une organisation membre, Clap Tutoring, est en train de mettre en place des mécanismes pour que cela soit effectif en début d'année prochaine. Tant ces jeunes se doivent de devenir des soldats de la probité morale. Et pour le devenir, il leur faut être des vainqueurs. Ce qui suppose de les accompagner et de les encadrer.